

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 mars 2024

PJL DDADUE - (N° 2334)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Labaronne

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.